

Stratégie Covid-19 : Rendre la Guyane la plus étanche possible



La situation épidémiologique actuelle est globalement favorable à ce stade. Elle s'explique, au moins en partie, par une volonté forte de renforcer la sécurité sanitaire en minimisant les risques d'importation du virus, et ce dès le 16 mars. En Guyane, un territoire vaste comme le Portugal ouvert aux échanges transfrontaliers nombreux avec le Suriname et le Brésil, plusieurs dispositifs opérationnels et administratifs ont été montés en puissance. La stratégie vise à limiter les entrées et les déplacements tout en préservant les intérêts vitaux du territoire, notamment l'acheminement de fret et de passagers qui concourent à la gestion de crise.

Montée en puissance des moyens étatiques sur les frontières : une volonté d'étanchéité à la fois externe et interne



Les dispositifs de contrôles sur le Maroni et l'Oyapock

Après un échange le 20 mars, une réunion bilatérale franco-surinamaïse s'est tenue le 9 avril 2020, les autorités françaises et surinamaises ont souligné que la solidarité, le dialogue et la coopération sont essentiels pour lutter ensemble contre la pandémie de COVID-19.

Un appel à la population d'appliquer strictement les instructions des autorités respectives a été réitéré, en particulier le respect de la fermeture de la frontière. Les autorités françaises et surinamaises assurent une présence quotidienne sur le fleuve Maroni, afin de renforcer cette fermeture.

Pour des raisons de santé, chaque partie organise sa présence avec ses propres moyens et a désigné un point de contact pour permettre la coopération et la coordination en temps réel à Albina et **Saint-Laurent du Maroni**.

Sur le Maroni depuis le 9 avril, la Police aux Frontières assistée de la Gendarmerie Nationale, des Douanes, des Forces Armées en Guyane mobilisées dans le cadre de l'opération Résilience et du Parc Amazonien Guyanais, est présente chaque jour sur le fleuve. Avec les moyens fournis par les services extérieurs, la PAF est en mesure de compléter les dispositifs de la Gendarmerie Nationale dans des missions nocturnes aux abords des berges du fleuve et auprès des débarcadères. Les forces armées contribuent aux opérations en sécurisant les interceptions et les contrôles d'embarcations.

Ce sont près de 30 pirogues qui sont contrôlées chaque jour sur Saint-Laurent du Maroni avec 122 non-admissions, 14 mesures de quatorzaine et 71 verbalisations.

L'efficacité du dispositif inter-services mis en place à Saint-Laurent du Maroni depuis le 16 mars n'est plus à démontrer. 13 saisies douanières ont été opérées dans la région de Saint-Laurent du Maroni, soit à la circulation, soit sur le débarcadère (la Charbonnière) ou encore à proximité de Mana:

- Plus de 17 tonnes de denrées alimentaires interceptées, avec notamment du riz, de la viande congelée, des condiments, des produits cosmétiques, des boissons sucrées ou alcoolisées, du sucre...

- Du carburant, du gaz, des lubrifiants pour moteur, trois véhicules légers, deux cyclomoteurs, et diverses pièces détachées saisis.

- Relève d'un blanchiment de délit douanier (orpaillage illégal) avec la saisie de la somme de 6045 € et de deux téléphones satellitaires.

Ces saisies gênent considérablement les flux logistiques qui alimentent les sites d'orpaillage clandestins. Les services compétents ont remis une partie des marchandises saisies au profit des œuvres caritatives, dont la Croix-Rouge, dans le cadre de l'aide alimentaire aux populations.

Saint-Laurent du Maroni



Saint-Georges de l'Oyapock





Mardi 21 avril, une délégation française multipartite s'est rendue au pont binational à **Saint-Georges de l'Oyapock (SGO)** afin de faire un point à la frontière avec des représentants brésiliens après un mois de restrictions de circulation et de leur présenter le nouveau dispositif mis en place par les forces de sécurité guyanaises. Les mêmes principes de contrôle que sur le Maroni ont été établis avec les

Depuis les décisions de fermeture de la frontière franco-brésilienne fin mars, la situation Covid a évolué : la propagation s'est étendue au Brésil et 13 cas sont confirmés, à ce jour, à Oiapoque.

Cette situation a conduit à prendre des mesures fortes pour garantir l'effectivité de la fermeture de la frontière afin de freiner l'arrivée du virus à Saint-Georges, qui compte désormais quelques cas positifs qui ont rejoint l'Hôtel du Fleuve à Sinnamary.

En raison de la difficulté à contrôler en permanence et en tous points la circulation sur le fleuve Oyapock, ainsi qu'en raison du passage encore quotidien de certains piroguiers, les services français interdisent toute circulation de pirogues d'une rive à l'autre. Ces actions interviennent sur une quinzaine de points d'accostage répartis sur 1 km.

Cette volonté d'appliquer fermement les décisions de fermeture de frontière se traduit notamment par le renforcement des contrôles réalisés sur le fleuve. Les mesures prises à l'encontre des contrevenants seront plus fortes pouvant aller jusqu'à la saisie conservatoire de leur moyen de transport ou à minima de leur moteur.

Pour traiter les urgences sanitaires une liaison directe entre médecins d'Oiapoque et de Guyane permettra de déterminer la prise en charge des urgences vitales et de solliciter des autorités françaises un laissez-passer exceptionnel. Cette possibilité sera étendue aux malades chroniques suivis au CDPS de Saint-Georges après avis médical et validation de l'ARS.

Depuis 22 avril, les services des douanes et de la Police Aux Frontières ont été mobilisés pour intervenir sur la frontière sur le secteur de Maripasoula.

L'objectif est de contrôler la circulation des personnes et des marchandises qui franchissent le fleuve/frontière, de mettre en application les règles d'immigration et d'importation des marchandises, ainsi que d'interdire leur circulation en dehors des cas autorisés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Le contrôle de la frontière prend la forme de surveillances réalisées à partir de la berge, sur les points de débarquement de la commune de Maripasoula, principalement dans le centre bourg et écarts voisins. Ce contrôle s'effectue également par le biais de surveillances "fluviales" réalisées à l'aide des embarcations.

La surveillance fluviale permet d'étendre l'action de la gendarmerie à l'ensemble des villages amérindiens tels que Antecum Pata, Pédima, Elahé....

Près de 15 pirogues sont contrôlées par jour sur Saint-Georges de l'Oyapock avec 46 non-admissions et 118 mesures de quatorzaine.



Camopi

Maripasoula



Papaïchton



Des dispositifs ad hoc de Trois-Sauts et Taluen visant à limiter les potentiels risques sanitaires importés par les orpailleurs et à faire la pédagogie des mesures confinement.

Le dispositif de lutte contre l'orpaillage illégal engageant des militaires de la Gendarmerie Nationale et des Forces Armées en Guyane, appuyés par leurs partenaires du Parc amazonien de Guyane, de l'Office National des Forêts, de la Police aux Frontières et de la Douane, a été maintenu à son meilleur niveau malgré les autres missions.

Quotidiennement, ce sont entre 300 et 600 hommes qui œuvrent en forêt ou qui sont impliqués dans la lutte contre l'orpaillage illégal.

L'empreinte de l'opération Harpie est maintenue sur l'ensemble du territoire de la Guyane, ciblant les flux logistiques d'approvisionnement de l'orpaillage clandestin et détruisant les sites d'extraction illégale.

Il n'y a pas eu de baisse de la présence militaire en forêt en raison de la pandémie. Le dispositif a même été complété, courant le mois de mars, avec la mise en place d'un poste de contrôle dans un secteur sensible de l'ouest guyanais.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, un poste temporaire a été mis en place pour la conduite de missions de protection de la population, d'information et d'aide à l'application des mesures liées à la crise sanitaire dans le secteur des villages amérindiens du « Haut-Maroni ». A l'extrême sud-est de la Guyane, à Trois-Sauts, la gendarmerie a également augmenté sa présence.

A noter que les forces Harpie ont fait évoluer leur action pour se prémunir contre les risques de contamination du virus au sein des unités elles-mêmes et contre le risque de propagation du virus parmi la population.

Trois-sauts



Taluen



Une étanchéité externe au virus complétée par la volonté de rendre hermétique les bassins de vie

Afin de limiter davantage la propagation du virus, dès le 16 mars, les transports interurbains ont été suspendus avec pour objectif de limiter les déplacements entre les différents bassins de vie du territoire. Cette stratégie a montré des effets rapidement puisque les premiers cas déclarés à Saint-Laurent du Maroni n'ont pas généré de cas secondaires dans d'autres communes du territoire. Dans le même esprit, l'arrêté préfectoral du 20 mars a renforcé l'interdiction de l'activité de transport collectif des *taxicos*. Les deux points de contrôle routiers respectivement à Iracoubo (RN1) et à Régina (RN2) jouent pleinement leur rôle de régulateur des flux entre les bassins de vie.

L'aéroport Felix Eboué : un point clef d'intérêt vital pour le territoire

Le renforcement de la frontière par la limitation des vols et des arrivées : un dispositif innovant et proactif

Dès le lundi 16 mars, un questionnaire de santé a été instauré destiné aux passagers arrivant en Guyane. Ce dispositif a été déployé à l'aéroport Félix Eboué avec le concours de la Croix-Rouge.

Les arrivants en Guyane débarquent par groupes de 10 et renseignent ce document, obligatoire pour franchir le point de contrôle de la PAF.

A l'arrivée ce présente un affichage en plusieurs langues des gestes barrières. La Croix-Rouge assure l'accueil, réceptionne et exploite les questionnaires remis aux passagers, afin de signaler toute situation anormale à l'ARS. Et enfin, les volontaires rappellent les mesures sanitaires dont la quatorzaine.

Les contrôles aléatoires effectués à l'arrivée ont permis de vérifier que les passagers disposent bien d'un motif valable et des pièces justificatives pour voyager vers la Guyane. Ce dispositif a été également mis en place pour les vols à destination des Antilles.



Un dispositif en constante adaptation pour répondre au plus près à la gestion de crise

Depuis le 26 mars, compte tenu des évolutions de la situation, le questionnaire de santé a été renforcé par une notification individuelle de l'arrêté imposant la quatorzaine au domicile à tous les arrivants via l'aéroport. Cet arrêté est d'ailleurs étendu aux arrivées fluviales, maritimes (plaisanciers), ou par voies routières.

Le 1er avril, la référente fraude départementale a été saisie d'une nouvelle mission liée au contrôle de la quatorzaine. Depuis cette date, deux agents appellent les passagers arrivés en Guyane grâce aux informations recueillies sur les notifications d'arrêtés. Lors de l'entretien téléphonique le travail de contrôle effectué permet de vérifier les déclarations des passagers par une série de questions. En cas de doute sur la réalité du respect de la quatorzaine à l'adresse déclarée, de faux numéro ou de défaut de réponse l'agent contrôleur établit une transmission aux forces de l'ordre pour un contrôle de présence au domicile. Les forces de l'ordre réalisent ces contrôles depuis le 2 avril sur les signalements établis par la cellule de contrôle.

En cas d'absence le passager est verbalisé, en cas de fausse adresse ou de faux numéro de téléphone un signalement est fait à la cellule de contrôle qui fait signer au préfet la transmission de ces manquements au parquet via l'article 40 CCP.

Le maintien de la continuité territoriale par le maintien des 2 vols hebdomadaire Paris-Cayenne

Depuis le 16 mars, malgré la réduction des vols permettant de passer de 5000 passagers à 150 par semaine, le maintien de l'activité aérienne avec l'hexagone permet d'assurer la continuité territoriale indispensable aux intérêts vitaux de la Guyane. À ce titre, en 6 semaines 127 tonnes de fret ont pu être acheminées vers le territoire dont des médicaments, des organes pour les greffes, des fournitures médicales, du gel hydroalcoolique, des pièces détachées pour les hélicoptères qui assurent les secours, du fret techniques pour les opérateurs d'importance vitale et le courrier. A titre d'exemple, le 23 avril, 15 000 poussins ont été acheminés vers la Guyane ce qui permettra au territoire de maintenir une capacité autonome de production d'œufs. Dans le même temps, les vols vers l'Hexagone ont permis de garantir plusieurs évacuations sanitaires à destination de centres hospitaliers spécialisés pour des cas d'urgence vitale.



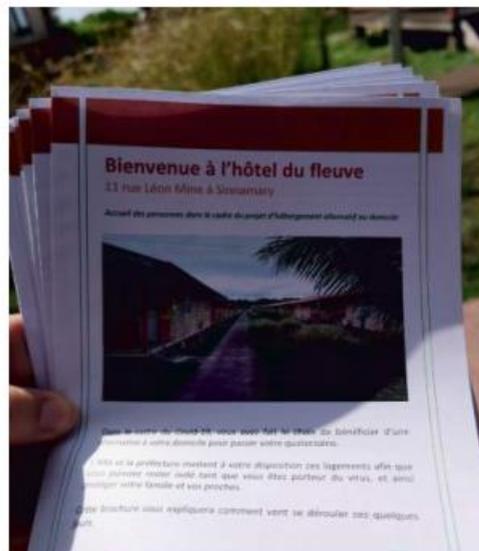
Un dispositif d'accueil en quarantaine, en adéquation avec une politique de contrôles renforcée, capable de répondre aux enjeux et besoins du territoire

Une structure pour les patients covid+ qui ne peuvent se confiner sans mettre en danger leurs proches faute d'un logement adapté

Le contrôle de la quatorzaine s'étant renforcé, l'ARS a exprimé le besoin d'une structure permettant de limiter les cas secondaires lorsqu'un patient covid+ respecte l'obligation mais ne retrouve de l'impossibilité de ne pas exposer ses proches au virus.

L'ensemble des paramètres a orienté le choix de la structure vers l'hôtel du fleuve de Sinnamary, qui dispose de plusieurs zones de vie séparées. Les 40 places identifiées dans des bungalow permettent une quatorzaine au calme, sans pression externe, dans une structure qui limite pour les patients covid+ les interactions sociales. Aucun personnel de l'hôtel n'est en contact avec les patients.

L'ARS fait passer un infirmier tous les soirs et a mis en place l'assistance psychologique par téléphone à raison de 4 h par semaine.



Depuis, le 6 avril l'ensemble des passagers arrivant en Guyane ont un entretien avec un médecin. Les passagers symptomatiques font l'objet d'un prélèvement par un infirmier. Dans l'attente du résultat, les passagers testés peuvent rejoindre leur domicile équipé de masques par l'ARS. L'ARS les recontacte pour leur indiquer le résultat dès qu'il est connu.

Depuis la mise en place de ce dispositif sanitaire à l'aéroport et l'ouverture de la structure d'accueil le 7 avril tous les patients covid+ sont incités à rejoindre l'hôtel du fleuve.

Mise en place d'une structure intermédiaire pour accueillir les passagers en attente de résultat

A compter du lundi 27 avril, l'ARS ouvre une structure intermédiaire, au sein de l'hôtel des Marmottes de Matoury, dont la vocation sera d'accueillir les patients symptomatiques testés à l'aéroport dans l'attente de leurs résultats. Cette structure permet de sécuriser au plan sanitaire les patients en attente de résultats sans qu'ils ne soient au contact de leur entourage. Dans l'hypothèse où le résultat du test serait positif ces derniers sont invités à rejoindre l'hôtel du fleuve de Sinnamary, afin de passer leur quatorzaine dans le centre de confinement.

L'évolution récente de la situation épidémiologique sur le Maroni a conduit d'ailleurs l'ARS à envisager ce type de structure d'accueil intermédiaire de façon préventive dans les communes isolées. Cependant, l'éloignement et l'absence de ressources logistiques pour les équipes et les patients rendent peu probable la viabilité d'une telle structure.